



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
POUR : 10
ABSTENTION : 1
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°02-14032025-25 : Rénovation de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » : Avenants aux marchés de travaux

Par délibérations des 5 et 22 avril 2024, 10 juin 2024 et 05 juillet 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés pour la réalisation des travaux de Rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » à Vaujany.

Par délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider des avenants aux marchés de travaux pour les lots n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre » et n°4 « Charpente Couverture Bardage Zinguerie / Lasure sur ouvrages bois extérieurs ».

Comme souvent à l'occasion de chantiers de rénovation, des contraintes ou difficultés imprévues apparaissent au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il apparaît donc nécessaire d'adapter ou de modifier le programme de travaux initial et de passer commande de travaux modificatifs ou complémentaires.

Conformément aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial), la Commune de Vaujany souhaite donc entériner par voie d'avenant la réalisation de ces travaux supplémentaires. Le projet d'avenant d'un montant de 46 024,98 € HT est joint à la présente délibération.

Après prise en compte de l'ensemble des avenants y compris celui prévu dans la présente délibération, le montant total des travaux de rénovation des Hauts de la Drayre, tous lots confondus, passe ainsi de 16 535 711.29 € HT à 16 581 736.27 € HT.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (Bruno AVEQUE);

- Décide de valider l'avenant suivant aux marchés de travaux de Rénovation et requalification de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » à Vaujany :
 - Avenant n°2 au marché pour le lot n°2 « Démolition curage / Installation de chantier – Maçonnerie / Revêtements de façade ITE / Flocage / Revêtements de façade pierre » passé avec le groupement RIBIERE / TB 38 pour un montant de 46 024.98 € HT,

portant le montant du marché conclu initialement de 3 818 060.90 € HT à 3 911 937.44 € HT après prise en compte des différents avenants conclus et validés par le Conseil municipal ;

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 231 du budget communal 2025 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

